

LOURDES 2024

« QU'ON Y VIENNE EN PROCESSION »

Du 28 Juillet au 3 Août 2024



ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL : Monseigneur Jean-Luc BOUILLERET

« Allez dire aux prêtres qu'on bâtit ici une chapelle et qu'on y vienne en procession »,

a dit la Vierge Marie à Bernadette Soubirous lors de la treizième apparition, le 2 mars 1858.

Bernadette est ainsi envoyée en mission et n'aura de cesse de répéter :

« Je ne suis pas chargée de vous le faire croire, je suis chargée de vous le dire ! »

Trois chemins s'ouvrent :

- La rencontre de Marie et de Bernadette,
- L'enseignement de l'Église,
- Et l'expérience des pèlerins,

pour que tous puissent avoir accès à la grâce de Lourdes.

Venir à Lourdes en pèlerinage, c'est :

- Ouvrir notre cœur et recevoir tout ce plein d'amour, d'attention que Marie a à nous offrir.
- S'engager dans un bel échange avec elle ! Elle est prête à nous écouter.

Osons lui confier tout ce qui nous habite : préoccupations, peines, mais aussi joies. Chaque parole, et chaque échange seront transformés en des perles de Vie qui irrigueront notre chemin.

↳ **Pèlerinage en autocar Grand Tourisme** (Transport Tard)

- Voyage aller de jour
- Voyage retour dans la nuit du 02 août au 03 août 2024

↳ **Cars au départ de Luxeuil**, arrêt à Vesoul et Besançon.

↳ **Hébergement** en pension complète, en chambre double dans des hôtels tout confort, proches des sanctuaires.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Forfait : Transport + hébergement + taxes sanctuaires ... etc		
Hôtel Angélic	550 €	Chambre individuelle : 125€
Chambres individuelles en nombre limité		
Nous indiquer si vous avez des difficultés de déplacement, des allergies...		

INSCRIPTION :

Aucune réservation ne sera retenue par téléphone. L'inscription à un pèlerinage ne deviendra effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte.

Le débit de votre compte bancaire vaut confirmation de votre inscription. Toutefois les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse.

Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

Le solde du pèlerinage est à verser **trente jours avant le départ**. Toute inscription faite moins de trente jours avant un départ doit être réglée intégralement.

Pour toute correspondance et règlement, bien rappeler les noms et dates du pèlerinage concerné.

8 à 10 jours avant le départ, tous les participants recevront un courrier de départ contenant toutes les informations nécessaires : Lieu de rendez-vous, horaires, noms et adresses des hôtels, consignes et conseils divers, étiquette pour les bagages.

TARIFS :

Les tarifs établis en novembre pour un nombre minimum de participants sont susceptibles de modifications suivant les hausses pouvant survenir en cours d'année (coût des services).

Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit :

- d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (les sommes avancées seront remboursées)
- d'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

Prestations incluses dans le prix du pèlerinage :

- L'organisation générale et les services nécessaires.
- Les transports et transferts prévus au programme.
- **Le logement en pension complète en chambre à 2 lits** (exceptionnellement à 3 lits).
- Les excursions, droit d'entrée et visites guidées mentionnées au programme.
- L'assistance d'un accompagnateur du Service des Pèlerinages chargé de l'animation culturelle et spirituelle, assisté de guides ou d'accompagnateurs locaux si nécessaires.

Prestations non incluses dans le prix du pèlerinage :

- Le supplément chambre individuelle (les chambres individuelles sont en nombre très limité et attribuées selon l'ordre des demandes et des disponibilités).
- Les entrées non indiquées au programme.
- Les frais personnels.
- Les boissons.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée au service des pèlerinages.

En cas de maladie, accident... sur présentation d'un certificat médical, seront retenus :

- 30 € pour les frais de dossier. (55 € pour un couple)
- 25 € par personne pour l'assurance annulation.

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT :

Prestation assurée par la Mutuelle St-Christophe et incluse dans le prix du pèlerinage mettant à disposition les services suivants :

- Assurances aux personnes : rapatriement médical du malade accompagné par une personne proche, présence et visite d'un proche auprès de la personne hospitalisée, rapatriement et accompagnement du défunt, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, retour anticipé au domicile en cas de sinistre habitation, transmissions de messages urgents, remboursement des frais médicaux à l'étranger.
- Assistance juridique : Avance de caution pénale, frais d'avocat.

Le détail du domaine d'application de l'Assistance pèlerinage est à votre disposition sur simple demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

- Du Service des Pèlerinages : le Service des Pèlerinages ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus. Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que tempêtes ou ouragans, les frais occasionnés restent à la charge du pèlerin.
- Du Pèlerin : le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandées, validité du passeport ou de la carte d'identité nationale. Tout voyage interrompu ou écourté **du fait du participant** ne peut prétendre à remboursement.



JE VEUX QU'ON VIENNE EN PROCESSION

Cette consigne de la Dame, Bernadette seule l'a entendue.

Seule, elle la transmet.

Et voici que depuis un siècle, obéissant à Bernadette, l'Église organise des pèlerinages vers Massabielle.

Si Bernadette n'avait pas été Bernadette, Lourdes ne serait pas devenu le rendez-vous de l'univers chrétien.

Bernadette est la seule à nous avoir révélé Lourdes... Dieu se livre à une âme de choix, mais Il ne se livre qu'à elle. Elle lui suffit.

C'est à partir de ce petit être méprisé que l'énorme mouvement de foules commence, qui ne va plus cesser de déferler du monde entier. Ce petit être à lui tout seul déclenche l'énorme aventure.

Mgr Pierre-Marie Théas,
Évêque de Tarbes et Lourdes (de 1947 à 1970)
Congrès marial international de Lourdes,
Allocution du 15 septembre 1958